

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2024 À 20H30

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, DESMOUSSEAUX Chantal, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

En retard excusé : Franck FOUILLAND

Absents excusés : Yannick FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Valérie VAGINAY

Date de convocation : 10/12/2024

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil en date du 19 novembre 2024, l'ordre du jour est abordé.

M. le Maire ajoute au préalable une demande de subvention de la part de l'association des Classes en 4 qui présente un bilan négatif de 30 €, qu'elle ne souhaite pas faire supporter aux classes suivantes. Le conseil décide de verser exceptionnellement une subvention de 30 €.

Délibération n°2024/39 – Votes pour : 2 / Votes contre : 0 / Abstentions : 6

Travaux de rénovation de la salle des fêtes : demande de subventions

Le conseil approuve les travaux de rénovation de la salle des fêtes et de la cantine pour un montant prévisionnel de 192 173 € HT soit 230 607,60 € TTC, la maîtrise d'œuvre par l'agence SAS FIGURAL Architectes pour un montant de 12 % du montant des travaux HT soit 23 060,76 € HT soit 27 276,91 € TTC et la police dommage ouvrage pour un montant prévisionnel de 4 804,33 € HT soit 5 765,20 € TTC : soit un TOTAL prévisionnel de 220 038,09 € HT soit 264 042,71 € TTC.

Il autorise M. le Maire à faire des demandes de subvention auprès de l'État, de la Région et du Département de la Loire.

Délibération n°2024/40 – Votes pour : 8 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

F. Fouilland se joint à l'assemblée.

Participation au fonctionnement RASED 2024/2025

La commune de Charlieu demande de participer aux frais de fonctionnement du RASED (réseau d'aide aux élèves en difficulté) à hauteur de 1 € par élève scolarisé à l'école de Jarnosse. Charlieu n'a pas à supporter la totalité des dépenses de fonctionnement alors que ce réseau couvre plusieurs communes. Le conseil approuve la répartition au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans les écoles desservies par le réseau d'aides. Il approuve la participation de Jarnosse aux frais de fonctionnement du RASED, ce qui représente un coût de 30 € pour l'année scolaire 2024/2025.

Délibération n°2024/41 – Votes pour : 9 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Plan de formation mutualisé 2025-2027

Le conseil approuve le plan de formation mutualisé (PFM 2025-2027) rédigé par le CDG42. Il approuve le règlement de formation qui définit les règles d'accès aux formations, les modalités d'organisation et de gestion des formations, et la prise en charge des frais afférents.

Délibération n°2024/42 – Votes pour : 9 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Questions diverses :

M. le Maire informe avoir utilisé la souplesse de la M57 et procédé à un virement de crédit pour mandater le prélèvement au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales qui n'avait pas été prévu au budget :

Compte 7392221 : + 422 € / Compte 615221 (bâtiments publics) : - 422 €

Des travaux de réparation des murs et plafond ont été effectués dans l'appartement au 1^{er} étage du bâtiment de l'Ancienne Poste à la suite d'un dégât des eaux, mais aussi dans l'appartement à louer au-dessus de l'école. La peinture du soubassement des façades de la mairie et des barrières est en cours.

Les bulletins municipaux seront distribués aux habitants, avec les MAG de Charlieu Belmont Communauté, avant le 1^{er} janvier, si l'entreprise parvient à les imprimer avant ses congés, le vendredi 20 décembre.

M. le Maire rappelle la cérémonie des vœux organisée à la salle des fêtes le dimanche 19 janvier à 11h.

Les conseillers évoquent la réouverture du commerce multiservice et son démarrage enthousiasmant. Jean Donnars regrette que le service Poste ne soit pas proposé pour l'instant. La commune espère ce service plébiscité par les habitants, comme l'avait souligné l'enquête réalisée dans le cadre de l'appel à projet.

La prochaine réunion du conseil est fixée au mardi 4 février à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Remarques sur le PV formulées à la séance suivante : la réunion du conseil initialement prévue le 4 février a été repoussée au 11 février 2025 à 20h30. Le service Poste est en cours de mise en place au commerce multiservice.

M. le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le secrétaire de séance
Valérie VAGINAY

